

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot,

### Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à						
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 23 Septembre

Une dépêche annonce que la municipalité de Caen vient d'ordonner le déboulonnement de la statue de Louis XIV, placée sur la place royale.

Cette mesure est absurde; et comme le dit avec raison le XIX<sup>e</sup> Siècle, la démocratie devrait, au lieu d'exercer des rancunes toujours assez médiocres, contre le passé de la monarchie, rancunes qui prêtent trop aisément à rire à nos adversaires, avoir mieux conscience de son droit et se considérer comme ce qu'elle est: la légitime héritière de ce passé. Si l'on s'explique fort bien, sans l'exécuter toutefois, qu'en un jour de révolution la colère aveugle du peuple brise les images du souverain de la veille, quitte à les restaurer le lendemain, les colères rétrospectives qui vont briser l'image d'un homme mort il y a cent cinquante ans, ont quelque chose d'enfantin et de grotesque.

Nous ne voulons pas faire par là l'apologie de Louis XIV dont la vie, tant privée que politique, n'était pas exempte de reproche.

Mais enfin la France, sous son règne, malgré les désastres de la fin, a été glorieuse au dedans et au dehors, puisqu'il a donné son nom au siècle.

Laissons donc tranquilles les anciennes statues.

Le gouvernement de la République a des choses plus urgentes à faire que de détruire des monuments.

— Malgré le démenti du Télégraphe, la convocation des chambres s'agit au sein du conseil des ministres.

Les raisons qui auraient inspiré l'idée de rappeler les Chambres avant les premiers jours de novembre sont, d'abord les complications extérieures auxquelles la question d'Égypte pourrait donner lieu, et ensuite le désir de fournir au Parlement le temps matériel nécessaire pour discuter les différents projets de loi dont l'adoption s'impose avant la session ordinaire de 1883.

En ce qui concerne les affaires d'Égypte, il se confirme qu'elles sont soumises aux délibérations de la Conférence de Constantinople. Le projet de réunion d'un congrès européen, qui avait été d'abord mis en avant par la diplomatie allemande, a été définitivement abandonné sur les observations du cabinet de Londres. Il est donc à prévoir que la Conférence sera saisie, dès les premiers jours d'octobre, de la question du régime définitif à imposer à l'Égypte et de celle de la neutralité du canal du Suez.

Quant aux projets de loi dont la discussion ne peut être ajournée, il y a d'abord le budget de 1883. Ce débat primera tous les autres à la Chambre, car il faut que le Sénat ait le temps d'examiner à son tour le projet; il faut, en outre, qu'un vote conforme des deux Chambres soit intervenu le 31 décembre au plus tard, afin que la loi de finances de 1883, puisse être promulguée le 1<sup>er</sup> janvier.

Beaucoup de projets de loi doivent égale-

ment être présentés. M. Devès, particulièrement, doit en présenter quelques-uns, qui seront la base du programme de conciliation de la majorité républicaine.

Le stock parlementaire va donc se trouver considérable pour justifier la convocation des chambres dans la seconde quinzaine d'octobre.

Nous extrayons d'une lettre de M. Jules Simon à un journaliste italien, les passages suivants, qui sont bien en situation :

.... Les idées que nous avons toujours soutenues ont fait certainement leur chemin, et pourtant nous ne pouvons pas être sans inquiétude sur leur compte. Je dirais volontiers qu'elles ont conquis le pouvoir, mais qu'elles ne savent pas encore s'en servir.

En France, du moins, nous avons l'égalité des droits politiques, les élections libres, un Parlement indépendant, un pouvoir électif, la liberté de penser, d'enseigner et d'écrire; tout cela est très bien; c'est ce que nous avons tant demandé. Seulement, un grand nombre de nos concitoyens ne comprennent ni la nature des droits politiques, ni la fonction d'un Parlement, ni les conditions de la liberté de l'esprit humain. Ils croient que l'égalité politique est incompatible avec la hiérarchie intellectuelle et morale, que la fonction du Parlement est de gouverner et que la liberté de l'esprit humain implique la négation de tout principe et de toute croyance. Nous voudrions soumettre la société à la raison, et ils aboutissent inconsciemment à remplacer la raison par le nombre, c'est-à-dire par la force.

Il est donc bien nécessaire d'apprendre en ce moment aux populations à ne pas fausser tous les principes en les exagérant, à se fixer dans la liberté et à ne pas aller d'un despotisme à un autre.

Vous vous appelez la Réforme sociale, c'est un très bon titre: il y a beaucoup à réformer; il n'y a rien à bouleverser. Malheureusement, il y a des gens qui ne voient la réforme que dans le boule-

versement, et ce sont eux qui rendent toute réforme impossible.

.... En politique, vous n'arriverez pas à l'extinction du paupérisme, mais vous diminuerez le nombre des pauvres et vous atténuez considérablement leurs souffrances et leurs privations.

Vous ne ferez pas non plus de tous les hommes des philosophes, mais vous supprimerez l'absolue ignorance, et vous rendrez la science accessible à tous ceux qui ont capacité et volonté pour l'acquiescer.

Faisons la république de la liberté et du bon sens et moquons-nous des nihilistes et de la république des égaux, qui serait le triomphe de l'inégalité sur la terre.

JULES SIMON.

### Revue des Journaux

La République française revient sur la question égyptienne. Elle ne doute pas que l'Angleterre de nous fasse bientôt des conditions acceptables.

La politique de l'isolement a été mauvaise pour la France. Elle serait mauvaise pour l'Angleterre. Avant comme après, nous sommes partisans de l'entente des deux puissances. En dehors de cette entente, on ne peut commettre, de part et d'autre, que faute sur faute.

Le Rappel dit que si l'Angleterre est très forte vis-à-vis de l'Europe quand elle parle de faire une Égypte libre, elle le serait infiniment moins au cas où, sous un nom plus ou moins déguisé, elle chercherait à faire une Égypte anglaise. C'est ce que le Foreign-Office parait, du reste, avoir compris, ajoute-t-il. Il nous reste seulement à souhaiter qu'à l'intelligence il joigne la sincérité.

Le Journal des Débats demande que le gouvernement français se montre un peu plus énergique en Tunisie, où il laisse des maraudeurs tripolitains s'avancer jusqu'à Soussa et Kairouan. « La politique de faiblesse ajoute-t-il, est en train de nous faire perdre la Méditerranée. A l'intérieur elle amène l'émiettement des partis; à l'extérieur elle

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (112) du 23 Septembre 1882.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— C'est, répondit-il tranquillement, qui ne serait point prudent de donner encore quelques coups de pioche à cette masse de pierres; nous risquerions fort de reboucher l'ouverture que nous avons eu tant de peine à découvrir.

— Hum ! vous pourriez bien avoir raison, dit l'autre quelque peu tranquillement. Il faut donc que nous nous contentions de cette ouverture; elle est assez grande et nous laissera passer. En avant donc !

Et déjà, armé de la pelle et de la lanterne, il se dirigeait vers l'étroite ouverture.

— C'est une entreprise bien dangereuse que celle que nous tentons là, dit Hubert en secouant la tête. Réfléchissez bien si cet or mérite que nous exposions notre vie ! Car c'est courir les plus grands risques que de s'aventurer dans ce souterrain.

— Peu importe ! s'écria le comte d'un ton menaçant; je veux avoir ce qu'il y a là-dessous ! D'ailleurs, Ammi est au prix de l'aide que vous me prêterez. Songez-y, et en avant donc !

— A la grâce de Dieu, donc, murmura Hubert.

Et il saisit la pioche afin de suivre le comte, dont le corps disparaissait déjà à demi dans l'étroite ouverture.

La descente s'opéra sans grandes difficultés; l'éroulement avait entassé des pierres qui formaient une pente inclinée jusqu'au fond du caveau.

Il est vrai qu'il fallait avancer avec infiniment de précautions, car chaque fois que l'on posait le pied quelque part, les pierres édaient et s'en allaient rouler jusqu'au fond du caveau, en produisant un bruit sinistre.

Peu à peu les yeux de nos personnages s'habituaient à l'obscurité et à la lueur incertaine de la lanterne, ils surent bientôt distinguer les murs et les voûtes intactes, dont l'apparente solidité les rassura.

Enfin, ils atteignirent le fond du caveau; leurs pieds touchèrent un sol résistant, et M. de Beuren, arrivé le premier, poussa un cri de joie qui retentit d'une manière sinistre au fond de ce souterrain, et, accablé de fatigue et d'émotion, il se jeta sur le sol humide, afin de reprendre quelques forces.

Hubert, singulièrement ému à la fois par tout ce que cette expédition avait d'étrange et par le danger réel qu'ils couraient tous deux, prit la lanterne et la levant à la hauteur de sa tête, il éclaira les voûtes afin de se renseigner sur leur solidité.

C'était en effet là qu'était le danger, s'il y en avait.

Il vit une voûte assez élevée qui s'étendait des deux côtés à perte de vue, mais dont la largeur était beaucoup moins considérable.

A l'endroit où se trouvait l'étroite ouverture par laquelle on découvrait un petit morceau du ciel étoilé, la voûte existait encore, mais elle présentait de larges crevasses.

Le sol était couvert de débris de murailles et on n'avancait qu'à grand-peine.

Hubert fit quelques pas pour reconnaître quelque peu les lieux; il constata bientôt que dans le sens de la longueur, ce souterrain était entièrement obstrué.

Les démolisseurs de la citadelle avaient consciencieusement fait leur besogne en 1638 !

Il devait cependant exister quelque part une entrée pour le renouvellement de l'air, car quoique humide et lourde, l'atmosphère en ce lieu n'était point asphyxiante.

Après avoir ainsi exploré les lieux pendant un moment, Hubert s'en fut retrouvé son compagnon qui s'était déjà mis à la besogne.

Courbé sur le sol, au-dessous même de l'ouverture, le comte de Beuren écartait péniblement de ses deux mains les pierres qui couvraient la terre.

— Il doit se trouver ici !... exclamait-il.

Et il parut, en proférant ces mots, en proie à une violente surexcitation, ses mouvements étaient si extraordinairement précipités et fiévreux qu'Hubert, d'abord surpris, en fut finalement effrayé.

— Si l'or se trouve ici, dit-il enfin, il nous sera impossible de nous en emparer. Si nous

écartons ces monceaux de pierres qui seules retiennent encore la voûte supérieure, nous nous exposons à une perte certaine; la voûte nous ensevelira inévitablement sous ses décombres, je vous en supplie, arrêtez ! cela ne saurait mener à rien de bon.

— Non ! non ! laissez-moi ! râla l'autre en repoussant durement la main qu'Hubert avait posée sur son épaule en signe d'avertissement. Cela va être fini. Voici déjà un morceau de courroie, le reste va se trouver aussi ! Va-t'en ! va-t'en !

L'étonnement d'Hubert augmentait de minute en minute; la conduite mystérieuse du comte rempli de frayeur son âme déjà sérieusement troublée.

M. de Beuren paraissait en proie au délire, bien plus, il semblait avoir un accès de démence. Il cherchait un trésor et voilà qu'il considérait comme une partie de ce trésor une vieille lanterne de cuir, pourrie et couverte de moisissure.

Intrigué au plus haut degré par l'étrange spectacle auquel il assistait, Hubert ramassa la lanterne que le comte venait de jeter : il la considéra avec curiosité.

Toute décomposée par le temps et l'humidité, on ne pouvait plus guère reconnaître ce que cette courroie avait réellement été.

(A suivre.)

Dans la seconde, les voies de communication actuellement dénommées, chemins vicinaux ordinaires ou de petite vicinalité ou toutes celles qui pourraient le devenir par application de l'article 86 de la loi du 10 août 1871, qui seraient entretenus par les communes.

Dans la troisième, tous les chemins qui n'ont pas été l'objet d'un arrêté de classement dont l'entretien est réglé par le code rural.

1° Il serait établi annuellement un rôle de prestations aux termes duquel les prestataires seraient divisés en plusieurs classes suivant que la cote principale de leurs quatre contributions, serait inférieure ou supérieure à tel ou tel chiffre qui serait jugé pour chaque classe, le nombre et le prix du rachat variant suivant la classe dans laquelle se trouverait compris le prestataire, même sans distinction d'âge de sexe ni d'état physique, lorsque le chiffre de son impôt dépasserait 40 francs.

Le gouvernement à son tour ayant chargé une commission spéciale d'étudier l'ensemble de notre législation vicinale, demande votre avis sur un projet de loi qu'il a fait rédiger par des hommes compétents, lequel modifie ou complète les dispositions de la loi du 21 mai 1836.

Les principales modifications consistent d'abord à porter au rôle des prestations dont le principe serait maintenu, des personnes qui, jusqu'à ce jour, en avaient été exemptées, c'est-à-dire celles qui sans réunir les conditions énoncées dans la loi du 21 mai 1836, quand à la résidence, le sexe, la validité, l'âge et l'inscription au rôle des contributions directes, se trouveraient être dans une commune, chef de famille ou d'un établissement, pour chacun des éléments énoncés dans ladite loi.

2° Dans l'appréciation en argent de la journée de prestation, laquelle aurait lieu d'après la valeur attribuée annuellement à chaque espèce de journée par le Conseil général, sur l'avis du Conseil d'arrondissement, cette valeur ne pourrait être inférieure aux trois quarts de celle de la journée salariée avec cette réserve qu'en cas de non observation de cette dernière disposition il serait statué par décret rendu en Conseil d'Etat.

Telles sont les trois propositions ou projets de loi soumis au Conseil général par M. le Préfet sur l'invitation du Ministre de l'Intérieur, sur lesquels vous êtes appelés à donner votre avis et dont vous avez confié l'étude à la Commission départementale.

La Commission reconnaît d'abord, comme le disent MM. Dubost et de La Porte et comme l'a toujours pensé le Conseil général du Lot que la prestation qui apparaît aux yeux du plus grand nombre comme rappelant la corvée, a donné lieu depuis longtemps à des plaintes sérieuses auxquelles il serait temps de faire droit; mais la solution de cette question ne laisse pas que de présenter de graves difficultés auxquelles vient immédiatement se heurter la meilleure volonté des hommes les plus disposés à la faire disparaître.

Au premier abord rien ne paraît plus facile que de la remplacer par des centimes additionnels comme l'avaient proposé MM. Escangé, Massot et Rougé et aujourd'hui MM. Dubost et de La Porte; cette solution, paraît s'offrir d'elle-même; malheureusement l'illusion cesse aussitôt que les conséquences des voies et moyens proposés se font jour, c'est alors qu'apparaît la difficulté.

En effet, tout le monde est d'accord, je crois, pour reconnaître que non-seulement on ne doit pas négliger l'entretien des chemins déjà construits, mais qu'en outre il faut poursuivre la construction de ceux dont l'utilité est ou sera ultérieurement reconnue, afin de doter le pays du plus grand nombre possible de voies de communication de toute catégorie et lui fournir ainsi le moyen le plus facile de circuler dans tous les sens et par suite favoriser autant l'importation des choses qui lui sont nécessaires que l'exportation de ses produits et le relayer avec nos grandes lignes ferrées dont elles sont en définitive les affluents.

Mais tous ces travaux ne peuvent s'exécuter qu'au prix de grands sacrifices; il faut pour y faire face avoir recours à l'impôt sous toutes ses formes; c'est ce qui a engagé les auteurs de la loi de 1836 à voter d'une part, des centimes et de l'autre à créer la prestation, car ils s'étaient probablement aperçus, comme nous le faisons aujourd'hui nous-mêmes, que pour fournir aux chemins vicinaux le contingent de ressources que leur apporte la prestation, soit qu'elle s'exécute en nature, soit qu'elle se rachète, il faudrait imposer aux contribuables un nombre trop considérable de centimes; vote devant lequel reculeront bien certainement les Assemblées départementales. Cet impôt dont nous ne contestons nullement l'impopularité n'est pas malgré ses défauts sans avoir produit de bons résultats, car c'est grâce à lui que dans notre département nous avons pu jeter les bases de notre réseau vicinal, qui permet aujourd'hui à nos populations de se mouvoir et de circuler, d'évacuer leurs récoltes et leurs produits, qui avant, par suite de manque de communication, demeuraient improductifs entre leurs mains. Il faut

amène l'émission du pays.

Le Parlement estime qu'il ne suffit pas que la Chambre refuse les nouveaux crédits demandés par les différents ministres, pour création d'emplois dans leurs départements respectifs; il faut aussi répartir les anciens crédits entre un bien grand nombre de parties prenantes; il faut enfin exiger des administrations une somme de travail raisonnable et surtout une plus prompte solution des affaires.

AFFAIRES D'EGYPTE

On ne sait pas ce qui se passe à Damiette d'une manière exacte. Tantôt on annonce qu'Abdallah se rend aux Anglais; tantôt on déclare que, voulant résister à outrance, il a été fusillé par ses propres soldats.

Ces nouvelles contradictoires nous semblent cacher des spéculations à la hausse ou à la baisse, suivant les besoins des financiers. Nous devons donc les accueillir avec la plus grande circonspection. L'occupation de Damiette n'est plus, dans tous les cas, qu'une question de temps. On annonce déjà qu'on des forts qui avoisinent cette ville vient de se rendre; toutefois, une partie de la garnison a pu s'échapper.

Alexandrie, le 20 septembre.

Le départ du Khédive pour le Caire a été ajourné à lundi.

On confirme les nouvelles venues de Damahour: Trois cophtes ont été tués.

Le régiment anglais, envoyé par le général Wood, occupe la ville; les assassins ont été arrêtés.

Quelques maisons ont été pillées à Benha et à Birlet-Tssah.

A Tantah, toutes les maisons et usines des Européens ont été saccagées.

Soixante-quinze officiers arabistes sont détenus à Alexandrie.

L'invention primitive des Anglais était de conserver pour eux seuls le jugement des Arabistes; on a renoncé à cette mesure et des officiers indigènes siégeront dans les tribunaux.

Les avis du Caire signalent que lundi soir, une foule considérable portant des lanternes, a parcouru les rues en criant: Allah protège Arabi! Allah détruit le chrétien Tewfik!

Un décret du Khédive institue une commission spéciale à Alexandrie pour instruire et juger tous les crimes, vols, meurtres, pillage ou incendie, commis à Alexandrie, du 11 juin au 16 juin.

Cette commission est composée de 4 Européens, trois indigènes, et d'un président indigène, Abdorahman Rushdi.

Les consuls peuvent se faire représenter aux séances de la commission, mais ils n'auront pas voix dans les délibérations.

Un autre décret institue une commission semblable à Tantah pour juger les crimes commis dans le reste de l'Egypte pendant l'insurrection.

LES DÉTAILS SUR L'ARRESTATION D'ARABI.

Les journaux anglais donnent les détails suivants sur l'arrestation d'Arabi-pacha:

« Le général Drury-Lowe, après avoir fait son entrée au Caire, reçut la visite du gouverneur qui lui annonça qu'Arabi se trouvait dans la ville.

« Le général voulut envoyer un détachement de troupes pour cerner la maison d'Arabi, mais le gouverneur déclara que c'était inutile, et se chargea lui-même de l'arrestation de l'ex-dictateur.

« En effet, une heure après il amena Arabi et Toulba-pacha devant le général Drury-Lowe.

« Arabi déclara au général qu'il n'avait pas eu d'abord l'intention de combattre les Anglais, qui lui inspiraient toujours beaucoup de respect; mais il y avait été forcé par les circonstances, surtout par l'attitude du Khédive.

« Aujourd'hui que tout est terminé, ajouta-t-il, je considère les Anglais et les Egyptiens comme frères.

« Je me mets au général, me fiant à l'honneur des Anglais, à titre de soldat qui a subi une défaite.

« Tout cela a été dit avec beaucoup de di-

gnité. Le général Drury-Lowe répliqua qu'il n'avait pas à discuter au sujet de la guerre, qu'il était seulement chargé d'arrêter Arabi.

Suivant une dépêche d'Egypte, on croit qu'Arabi sera transporté en Angleterre.

Informations

Paris, 21 septembre

Dans le conseil des ministres tenu dans la matinée, M. Duclerc a communiqué les dépêches d'Egypte.

Rien n'est décidé dans le monde diplomatique pour examiner la question égyptienne. L'idée de la réunion d'une conférence ne semble pas prévaloir.

— Un télégramme adressé de Londres à la Liberté, dit que lord Granville a enjoint aux agents anglais à l'étranger d'appuyer la politique française en Tunisie.

Le cabinet anglais est disposé à consentir à l'abolition des capitulations.

— La Paix remarque que les revenus de l'établissement de Lourdes, qui fait partie de la messe épiscopale de Tarbes, n'ont pas été pendant les six premiers mois de cette année, inférieurs à 300,000 fr.; ces revenus, pendant toute la durée des vacances du siège, restent acquis au Trésor public en vertu du décret du 6 novembre 1813.

— On assure que la réorganisation de la Tunisie sera faite sur une base beaucoup plus large que dans le projet de M. de Freycinet.

Le Journal de Saint-Petersbourg dit que les questions de droit et de politique soulevées par la dernière insurrection égyptienne sont de la compétence de l'Europe. Il faut qu'elles soient discutées sérieusement, afin qu'on puisse trouver les moyens de prévenir de nouveaux troubles.

Port-Saïd, 21 septembre.

La garnison de Damiette a déposé les armes. Tous les soldats sont rentrés dans leurs foyers.

Abdellah et Aboulata sont partis dans la direction du Caire, avec une faible escorte.

Paris, 21 septembre.

Un télégramme adressé de Saint-Petersbourg à la Gazette de l'Allemagne du Nord, dit que le voyage du Czar à Moscou a pour but de visiter l'exposition.

Le Czar et la famille impériale sont arrivés à midi. Ils ont été accueillis par des vivats enthousiastes d'une foule immense. Ils se sont rendus à la chapelle de Notre-Dame de Sibérie et ensuite au Kremlin où se trouvait réunie une nombreuse assemblée. Le bourgmestre leur a souhaité la bienvenue. Le Czar est allé ensuite à la cathédrale. La foule l'a acclamé.

Il ne peut pas être question d'une célébration improvisée du couronnement.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Mairie de Cahors

Le maire de la ville de Cahors, rappelle à ses administrés que les possesseurs de chiens doivent faire à la Mairie, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 janvier suivant, une déclaration, indiquant le nombre de leurs chiens et l'usage auquel ils sont destinés.

Il leur rappelle également que la taxe sera triplée pour celui qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'aura pas fait déclaration, elle sera doublée pour celui qui aura fait une déclaration incomplète ou inexacte. (Décret du 4 août 1855).

SUPPRESSION DU BACCALAURÉAT.

Le Télégraphe rapporte que le ministre de l'instruction publique, dès son entrée aux affaires, s'est préoccupé des voies et moyens à employer pour arriver à la suppression du baccalauréat, que beaucoup considèrent comme condamné.

La difficulté est de trouver pour la sortie des

classes un mode unique de constatation que les études ont été sérieusement et régulièrement faites. Des diverses solutions déjà proposées à l'honorable M. J. Duvaux, aucune ne paraît satisfaisante.

L'ancien certificat d'études serait d'une application difficile, notamment en ce qui concerne les élèves des établissements libres.

La question sera d'ailleurs soumise aux délibérations du conseil supérieur de l'instruction publique, dans sa prochaine session.

VOLONTARIAT D'UN AN

L'examen oral d'admission au volontariat d'un an, pour l'appel de 1882 et pour les candidats de la région, aura lieu à l'Hôtel de la Préfecture, à Toulouse, aux dates ci-après indiquées:

1<sup>o</sup> Série de l'agriculture, le mardi, 26 septembre, à 7 heures du matin;

2<sup>o</sup> Série de l'industrie, les vendredi et samedi 29 et 30 septembre, à 7 heures du matin;

3<sup>o</sup> Série du commerce, le jeudi 28 septembre, à 7 heures du matin.

Le rengagement des sous-officiers.

A la date du 8 septembre 1882, le ministre de la guerre vient d'adresser de nouvelles instructions au sujet de l'application de la loi du 23 juillet 1881, sur le rengagement des sous-officiers.

D'accord avec le Conseil d'Etat, le ministre a reconnu que les difficultés signalées devaient être résolues dans le sens le plus large, de manière à augmenter le plus possible le nombre de sous-officiers admis à contracter des rengagements dans les conditions de la loi.

Dorénavant, il pourra être autorisé autant de rengagements de sous-officiers rentrés dans leurs foyers, qu'il y aura de vacances du grade dans l'ensemble du corps d'armée. Le rengagement sera contracté, au titre du corps d'origine, et le rengagé, qui se trouvera ainsi en excédant de l'effectif normal, sera immatriculé, pour ordre, dans un corps n'ayant pas son complet.

Il restera, toutefois, en subsistance dans ce corps, jusqu'à ce qu'une vacance s'y produise. Il y sera alors réintégré, et la vacance se trouvera dans le corps où il avait été momentanément placé.

Contrairement à la circulaire du 15 septembre 1881, les sous-officiers proposés pour l'avancement pourront concourir pour les rengagements dans les conditions de la loi de janvier 1881.

Le ministre rappelle qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de la limite d'âge de trente-cinq ans, qui a disparu de la législation nouvelle.

On doit entendre par « premier rengagement » celui de cinq ans souscrit dans les conditions de la loi du 23 juillet 1881.

Tant qu'un sous-officier compte moins de quinze ans de services, et qu'il n'a pas encore souscrit de rengagement avec indemnité, il peut, sous les réserves de nombre et d'aptitude physique et morale déterminées par la loi du 3 juillet 1881, contracter un premier rengagement de cinq ans, entraînant les avantages pécuniaires prévus par cette loi.

Cette circulaire arrêtera les fausses interprétations auxquelles on était habitué. Elle ne peut manquer d'avoir un effet sérieux sur le rengagement des sous-officiers, de rappeler à l'activité d'anciens et de bons serviteurs, tenus éloignés du régiment parce que les demandes de réintégrations ne coïncidaient pas toujours avec des vacances du grade.

Le ministre comprend trop l'importance de la question des sous-officiers, pour ne pas encore donner de nouvelles preuves de sa sollicitude à ceux que l'on a appelés, avec raison, l'âme de l'armée.

On nous assure que la rédaction du nouveau service intérieur est presque terminée, que le nouveau règlement ne tardera pas à être soumis à la critique du conseil supérieur de la guerre. Là, au chapitre des punitions, on trouvera encore une force morale importante pour ces rengagements, en faisant disparaître des peines qui, abaissant le prestige du galon, retireraient toute autorité au gradé.

Les effets de cette circulaire vont se faire sentir au départ de la classe, qui ne peut manquer d'être renvoyée dans ses foyers d'ici quelques jours.

bien donc, malgré notre aversion pour ce mode d'impôt que nous voudrions voir disparaître ou du moins se répartir dans une proportionnalité plus équitable, reconnaître qu'il a été d'une utilité incontestable; sa suppression donnerait certainement satisfaction à la grande majorité des contribuables; mais les moyens pour y arriver nous font défaut, nous ne savons ou les trouver sans soulever peut-être de plus fortes récriminations; car il ne s'agit pas seulement de supprimer l'impôt des prestations, mais il faut le remplacer par un autre; à moins qu'on ne veuille s'en rapporter à la nature pour l'entretien et la conservation de nos chemins vicinaux, et arrêter la construction de ceux qui restent à faire pour compléter le réseau, ce à quoi personne, nous en sommes certain, ne saurait consentir, ni songer. Que pouvons-nous donc faire? Le remplacer par des centimes additionnels à imposer sur nos quatre contributions, mais leur nombre serait tellement grand que nous ne croyons pas qu'il se rencontrât un seul membre dans cette Assemblée qui osât en assumer la responsabilité, en présence surtout des désastres et de la misère provoquée par les ravages du phylloxera.

En effet, la prestation dans le département du Lot fournissant à la vicinalité une ressource de 290,000 fr., si on voulait la remplacer par des centimes; comme le centime du département ne donne qu'environ 18,000 fr.; ce serait donc 16 centimes dont il faudrait grever le budget départemental, et si du budget départemental nous descendons au budget communal, nous trouvons des communes que pour remplacer les ressources que lui fournit la prestation seraient obligées de s'imposer jusqu'à 33 centimes ainsi que cela résulte des renseignements fournis par M. l'Agent-voyer en chef, quel est celui de vous, Messieurs, nous vous le demandons, qui voudrait faire une pareille proposition.

Il en résulte donc, que malgré sa défektivité, son impopularité même, il est impossible dans le département du Lot de supprimer la prestation et de la remplacer par des centimes et que nous devons par conséquent la conserver tout en cherchant à l'appliquer dans la mesure la plus juste.

Mais puisqu'il est reconnu qu'il est non-seulement indispensable de conserver les ressources vicinales départementales actuelles, destinées à l'entretien des voies publiques, mais encore de les augmenter dans une proportion importante, l'accroissement de ces ressources, tout comme la création de celles nécessaires pour suppléer à celles fournies par la prestation dont la grande majorité réclame la suppression ne peut pas être obtenue au moyen de l'augmentation du nombre des centimes départementaux et communaux, la meilleure solution et celle qui répondrait le mieux aux vœux du pays, serait que l'Etat consentit à faire abandon aux départements et aux communes d'une partie du principal des quatre contributions, ou bien à leur accorder une subvention au moins égale au produit de la prestation, ce serait certainement le dégrévement le plus utile et le plus apprécié par la population agricole.

La proposition de M. Casimir Périer, au contraire, comme le dit M. le Ministre a un caractère beaucoup plus général que celle de MM. Dubost et de La Porte, en premier lieu elle modifie la classification et le régime des voies de communication, en second lieu tout en maintenant le principe de la prestation elle change profondément les bases sur lesquelles cet impôt est aujourd'hui assis, ainsi que chacun de vous a pu s'en apercevoir en lisant sa proposition qui se trouve annexée à la circulaire de M. le ministre de l'Intérieur dont un exemplaire a été remis à chacun de nous.

La Commission après l'avoir étudié avec le plus grand soin et pris connaissance du rapport de M. le Directeur des contributions directes est d'avis comme ce dernier que dans notre département l'application d'un tarif spécial tel qu'il est proposé par M. Casimir Périer produirait une différence en moins sur les ressources actuelles.

Elle pense au contraire que la modification de la classification et du régime des voies de communication qu'il propose serait avantageux soit pour la construction soit pour l'entretien de la voirie départementale et pour le Lot notamment, car il ferait cesser le privilège dont jouissent certaines catégories de voies de communication qu'il est grand temps de voir disparaître et de faire rentrer dans le droit commun; aujourd'hui surtout que les fonds d'emprunt du département, tout comme les autres ressources sont dépensées indistinctement sur toute l'étendue de son territoire suivant les besoins des localités qui sont traversées par les anciennes ou nouvelles lignes construites ou à construire; aussi elle n'hésite pas à vous proposer de donner un avis favorable à cette seconde partie de la proposition de M. Casimir Périer qui consiste à réduire à trois le nombre de catégories actuelles des voies de communication à la charge des départements et des communes.

La proposition de loi du gouvernement comme nous l'avons dit plus haut, contient deux modifications importantes de la loi du 21 mai 1836; car non seulement, elle maintient le principe de la prestation mais encore elle l'applique à des personnes qui jusqu'à ce jour en ont été exemptées.

Revue Agricole

La maladie des pommes de terre; ses causes. — Procédé préservatif, de M. Jensen. — Utilisation des pommes de terre malades par M. Bouilliez.

De toutes les maladies qui peuvent atteindre les produits agricoles, celle qui sévit sur les pommes de terre n'est pas la moins funeste, car elle enlève chaque année une grande quantité de ces précieux tubercules à l'alimentation des bestiaux et même à celle de l'homme. On sait depuis longtemps qu'elle est causée par un cryptogame, le *peronospora infestans*, dont les spores, apportés par le vent, se développent et fructifient sur les feuilles sous l'influence des pluies de juillet et d'août. Peu de jours après que les feuilles ont été attaquées, les tubercules le sont à leur tour. Voilà ce qu'on savait jusqu'à présent sur cette maladie, mais personne n'avait trouvé le moyen de nous mettre à l'abri de ses atteintes.

Ce moyen, M. Jensen, agriculteur danois, croit l'avoir trouvé, et tout fait supposer qu'il a raison. S'étant livré à une étude approfondie de la question, il a constaté d'abord que la proportion de tubercules malades est toujours beaucoup plus forte près de la superficie qu'à une plus grande profondeur. Il est permis d'en conclure que les spores provenant des feuilles tombent à terre, d'où ils sont entraînés par l'eau de pluie à travers le sol, qui en laisse passer d'autant moins que la couche à traverser est plus épaisse. M. Jensen a constaté, par une expérience directe, qu'une couche de terre argileuse de 4 centimètres d'épaisseur laisse passer 6 pour cent des spores, tandis qu'une couche de 10 centimètres n'en laisse passer que 1 pour cent. On explique ainsi très-simplement que la proportion de tubercules malades devienne presque nulle au-dessous de 16 centimètres de profondeur.

De ces faits, contrôlés par un grand nombre d'observations et d'expériences. M. Jensen tire cette conclusion pratique, que, pour préserver les pommes de terre de la maladie, il suffit, dès que les feuilles sont attaquées, de procéder à un battage, de façon à augmenter d'environ 15 centimètres l'épaisseur de la terre au-dessus des tubercules. Ce battage, dit de *protection*, doit toujours s'exécuter, même si les feuilles ne présentent pas de taches; dans ce cas, on le fera à l'époque de la récolte du blé. Enfin M. Jensen recommande de n'arracher les pommes de terre que trois semaines après le dessèchement des dernières feuilles du champ; sans cette précaution elles prendraient infailliblement le mal au moment de l'arrachage, et se gâteraient plus tard.

Ce système est simple et peu coûteux; il a été expérimenté en Danemark, et a, paraît-il, parfaitement réussi: nos compatriotes feraient donc bien de l'essayer à leur tour.

Mais, en supposant la récolte plus ou moins complètement avariée, n'y a-t-il pas moyen d'en tirer parti? Voici ce qu'écrit M. Bouilliez, agriculteur à Merville (Nord):

« J'ai fait cuire, dans des chaudières établies en plein champ, toutes les pommes de terre avariées de ma récolte.

» Aussitôt cuits, les tubercules ont été mis en siros, tassés fortement, additionnés de 1/2 pour 100 de leur poids de sel et recouverts de 20 centimètres de terre. Le prix du combustible et de la main-d'œuvre pour le lavage et l'ensilage s'est élevé à 9 fr. par 1.000 kilogrammes.

» Ainsi traitées, les pommes de terre peuvent se conserver sans altération pendant plusieurs années; elles constituent une nourriture très-saine, dont les bestiaux sont très-avides.

» Depuis cinq ans, je renouvelle mon expérience à l'époque de la déplantation de mes pommes de terre et je n'ai qu'à me louer des résultats que j'ai obtenus. »

On voit qu'il est possible d'utiliser les pommes de terre atteintes de la maladie; en imitant M. Bouilliez, on sauvera une grande quantité de tubercules qu'on regarde habituellement comme *tout-à-fait perdus*.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 27 fr. 50. — Seigle, 18 fr. 00. — Orge, 18

fr. 75. — Avoine, 19 fr. 25.

Vins. — Les cours conservent de la fermeté.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 36 à 1 fr. 74, suivant la qualité.  
Vaches, 1 fr. 25 à 1 fr. 62. id.  
Taureaux, 1 fr. 24 à 1 fr. 44. id.  
Veaux, 1 fr. 60 à 1 fr. 96. id.  
Moutons, 1 fr. 72 à 2 fr. 10. id.  
Porcs gras, 1 fr. 34 à 1 fr. 36. id.  
C.....

Revue Scientifique.

EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS.

PAPIER-FILTRE PUR DE CHLORE.

Depuis longtemps le papier à filtrer, destiné aux analyses chimiques ou à la distillation de divers liquides, fabriqué avec des chiffons de chanvre ou de lin, avait été traité par l'acide chlorhydrique.

Ce procédé donnait sans doute un papier plus blanc, d'une plus belle apparence, mais qui n'était qu'un trompe l'œil et où la présence du chlore offrait le grave désavantage de compromettre la pureté des substances dont on voulait opérer le filtrage.

L'exposition de l'Union centrale des arts décoratifs vient de mettre en lumière, de la façon la plus heureuse, les inconvénients de ce système en fournissant au public l'occasion d'apprécier les services que peut rendre le papier-filtre, lorsqu'il est exempt de toute préparation au chlore.

Nous sommes d'ailleurs ici en présence de l'un des plus grands succès de l'exposition organisée au Palais de l'Industrie: le papier à la cuve de la maison Henri Brieu et Cie., qui a son siège à Paris, 4, rue Saintonge.

La vitrine n° 264, occupée par cet établissement, arrête, en effet, l'attention de la foule des visiteurs, dont la curiosité se trouve intelligemment sollicitée par une remarquable aquarelle représentant une usine de papier à la cuve en pleine activité.

Cette œuvre d'art nous montre le chiffon arrivant à l'usine, porté au découpage au premier étage, descendu ensuite dans des corbeilles, à proximité de la pile à mailles, mue elle-même par une roue hydraulique qui réduit en pâte le chiffon; la pâte une fois obtenue, on la voit transportée à la cuve où l'ouvrier fabrique la feuille et lui donne, au moyen de la forme, la tournure, les dimensions et l'épaisseur qui lui sont assignées; de là, la feuille est placée entre deux feutres sous une presse à bras dont la mission est de chasser l'eau contenue dans la pâte; enfin, la feuille de papier est portée au séchoir où elle subit une dernière préparation.

Faire assister le public en un clin d'œil à cette série compliquée de triturations et de manipulations est un tour de force d'autant plus remarquable que les personnages hommes et femmes, que ce tableau nous montre occupés à cette fabrication, y sont représentés avec tant d'art et de vérité qu'ils paraissent animés. Un tel spectacle ne pouvait offrir qu'un puissant attrait aux curieux qui aiment à se rendre compte des diverses transformations de la fibre végétale qui donne le papier.

La fabrication du papier à la cuve, telle qu'on la pratique dans la Meuse, notamment dans l'usine qui alimente la maison dont nous nous occupons, présente cet intérêt particulier qu'elle est basée sur les procédés primitifs. Les exposants ont-ils voulu protester contre les progrès accomplis dans l'industrie du papier; ont-ils tenté d'établir l'impossibilité de produire, par les procédés nouveaux, une qualité équivalente à celle obtenue par la fabrication à la cuve?... Nous ne le pensons pas. Il n'en est pas moins constant que le papier à la cuve possède sur tous les autres l'avantage d'une solidité bien supérieure, de même que sa nuance naturelle et son grain le font rechercher par les artistes et par certaines administrations, le timbre, par exemple. Enfin les amateurs de gravures anciennes font grand cas du papier à la cuve, et jamais, croyons-nous, épreuve de prix n'a été tirée sur papier obtenu par d'autres procédés.

L'aquarelle de MM. H. Brieu et Cie., a donc le mérite de représenter avec une étonnante fidélité un procédé de fabrication qui tend à disparaître. Mais, bâtons-nous de le dire, ce procédé ne saurait être complètement abandonné, tant pour les motifs que nous venons d'exposer que parce que la fabrication à la cuve s'applique aussi à un produit essentiellement utile à l'industrie; le papier-filtre que les exposants qui nous occupent fabriquent naturellement, sans l'aide du chlore ni de l'acide sulfurique.

La présence de ces produits chimériques dans le papier-filtre aurait pour conséquence d'altérer

les liquides qui doivent le traverser en laissant comme résidus les matières étrangères nuisibles à leur qualité. En sorte que l'action de ce papier qui doit être essentiellement purifiante irait directement contre le but qu'on lui assigne.

Dernières Nouvelles

Sydney, 22 septembre.

Un incendie a complètement détruit, ce matin, l'Exposition universelle internationale de Sydney.

Alexandrie, 22 septembre.

Tous les officiers rebelles ayant rang de colonel, qui avaient été conduits à Ramleh, ont été relâchés.

Les autres officiers prisonniers, au nombre d'environ 40, ont été conduits hier soir, à Alexandrie, sous escorte.

D'après une dépêche privée de Saint-Petersbourg, publiée par la *Gazette de Francfort*, on a arrêté à Widrem un officier de marine convaincu de nihilisme.

D'après un télégramme de Londres, le *Standard* dit que le contrat entre la France et l'Angleterre est rompu, puisque la France a refusé de remplir son devoir envers l'Egypte.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 16 au 24 septembre 1882.

Naissances.

Boufié, Marie, Place au bois, 2.  
Sabatié, Mélanie, rue Faydel.  
Pouget, Alexandre, rue Ste-Barbe.  
Jarlan, François, aux Tuileries.  
Lefort, René, rue de la Halle, 11.

Mariages.

Rames, Arthur, et Lancien, Antoinette.  
Escarrié, Guillaume, et Faurie, Louise.

Décès.

Dauriac, Jean, 4 ans, rue Dominici, 15.  
Faurie, Louis, 14 ans, moulin de Labéraudie.  
Lescalle, Jeanne, s. p., 21 ans, rue Portail-Alban.  
Estève, Jean, menuisier, 23 ans, célibat., (hospice).  
Bornes, Marie, s. p., 16 ans, à Cabessut.  
Calvet, Françoise, s. p., 68 ans, à Frayssinet.  
Ruamps, Catherine, s. p., 68 ans, rue Clément-Marot, 3.  
Couderc, Marie, 17 mois, rue St-James, 6.

Bourse de Paris.

Cours du 23 Septembre

Rente 3 p. %	81.85
— 3 p. % amortissable	82.95
— 4 1/2 p. %	110.50
— 5 p. %	116.10

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 22 septembre 1882.

Les dispositions du marché se sont modifiées dans un sens favorable. Non seulement les ventes qui pesaient depuis quelques jours sur les cours de nos fonds publics et de certaines valeurs ont été enrayerées, mais les vendeurs ont même cru prudent de réaliser une partie de leurs bénéfices en se rachetant. Leurs opérations n'ont pas été étrangères au revirement que nous avons à signaler dans les tendances de la Bourse.

Ce sont encore les titres internationaux qui ont pris leur plus large part de l'amélioration à peu près générale qui s'est produite. Ces valeurs ont depuis quelques temps un marché des plus animés, ici et au Stock-Exchange.

Le 5 0/0 Turc à 12.20, coupon de 0.37 1/2, détaché; la Banque ottomane est à 792, l'Obligation égyptienne unifiée à 341.

Le 3 0/0 se retrouve à 82.02, l'Amortissable à 82.95 et le 5 0/0 à 116.15.

Les affaires en actions d'Institutions de Crédit et de Chemins de fer sont fort calmes.

Le Conseil d'administration de la Société Générale a décidé de payer à partir du 2 octobre prochain, à valoir sur les bénéfices de l'exercice courant, 6.25 par action, représentant pour le capital versé l'intérêt à 5 0/0 du 1<sup>er</sup> semestre 1882.

Le Suez se traite à 2.792.

La commission générale des finances d'Espagne délivrera les mardis, jeudis et samedis, les titres provisoires et les résidus de la rente perpétuelle extérieure en échange des titres de la Dette 3 0/0 extérieure présentés à la conversion et dont les récépissés portent les numéros de 1 à 4,000.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 24 septembre

LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Opéra-comique en 4 actes

LA CITERNE D'ALBI

Drame en 3 actes

S<sup>t</sup>-NICOLAS, 3<sup>e</sup> année. Sommaire du n° 43. — 21 septembre 1882. — La Mésange (Victorien Aury). — Huit jours dans un Aquarium (Eudoxie Dupuis). — Les Epreuves de Jean (Marthe Bertin). — Concours de dessin. — De la poêle à frire dans le feu. — Légendes et superstitions des campagnes : La Couleuvre au Collier d'or (A. Genevay). — Portrait du Lauréat des Devinettes. — La Boîte aux Lettres. — Faits divers. — La Tirelire aux Devinettes. — Illustrations par Jundi, André, E. de Liphart, Fernand Pissot, Lizzie Lawson, Yan d'argent, Chafanski, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. — LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

LA VIGNE AMÉRICAINE. Sommaire 22 septembre 1882. — Chronique septembre. V. Pulliat. — L'Abeille coupeuse de feuilles de vignes, improprement appelée Guêpe du Jacquez. J.-E. Planchon. — Le Mal nero de Sicile (suite). D<sup>r</sup> Gino-Gugini. — De la Greffe en écusson. D<sup>r</sup> Saurel. Le Jacquez et le Riparia au vignoble de Pondres. Comte de Montlaur. — Des avantages du chaulage. E. Douyset. — Lettres sur le Cotis. L. Bazille, J. Sérane, A. Delestrac.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. Barral. (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 702, du 23 septembre 1882 : — J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — De Gasparin. Les plantes dites améliorantes. — Dumesnil. Plantes sans terre et avec terre. — Sagnier. Charrue sulfureuse système Gastine (2 fig.). — Grouale. Etudes statistiques agricoles. — Le bié. — De la Tréhouais. Concours de Reading. — V. — Menault. Concours de juments poulinières à Dourdan. — Gœtz. Nouvelle méthode de culture. — Genay. Les récoltes en Lorraine. —

Sagnier. Concours agricole du département de la Marne. — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Leterrier. Bulletin financier. — Gravoires noires : Injecteurs à traction de M. Gastine (2 fig.).

Librairie J. GIRMA, à Cahors  
VIENT DE PARAITRE LA 6<sup>e</sup> LIVRAISON  
DE  
L'HISTOIRE GÉNÉRALE  
DE LA  
PROVINCE DE QUERCY  
DE GUILLAUME LACÔTE

Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8°, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix : 18 fr. — Payables 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.  
Prix de la livraison 50 centimes

EXCELLENTE OCCASION

A céder le Dictionnaire universel de Larousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nouvelle Encre. J. GARDOT  
Dijon.  
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.  
MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS  
ADULTES & ENFANTS  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :  
**REVALESCIÈRE**  
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalésière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynançais (Haute-Vienne).  
N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalésière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

ON DEMANDE à acheter une partie  
DE VINS 1881

bien francs de goût, pour la table. Adresser les offres à A. H. B. 1201, poste restante San Remo (Italie).

SUCRAGE DES VENDANGES  
AUGMENTATION ET QUANTITÉ

Entrepôt de sucre brut de canne, toute nuances. Sucre cristallisé, sucre blanc en pains, sucre blanc en morceaux, sucre blanc en poudre, sucre de maïs dit sucre de raisin en pains.

Envoi franco de prix, conditions de vente et échantillons sur demande affranchie

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, Place Francheville. — PÉRIGUEUX

Pour éviter des retards dans les expéditions, prière de passer les ordres le plus tôt possible.



MACHINES A COUDRE  
De la Maison BARIQUAND et Fils  
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)  
Ces Machines, se recommandant par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.  
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

MAISON DES 100.000 PALETOTS  
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.  
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial h. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'échantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.

VÉRITABLE SUCRE VINICOLE

raffiné & perfectionné

SUPÉRIEUR A TOUS LES AUTRES SUCRES

Pour l'Emploi dans les Vendanges

Médailles d'Or et Croix de la Légion d'Honneur obtenues pour ce produit hors ligne à l'Exposition Universelle de 1878.

Amélioration des vins. — Vinification des mares de raisin. — Production de fines Eaux-de-Vie de vin.

Moyens licites de doubler et tripler ses récoltes et d'augmenter ses revenus, par le sucrage des vendanges, au moyen du Sucre vinicole raffiné et perfectionné.

Le véritable Sucre vinicole, pur, de bon goût, sans acide, porte la marque (Maïs et Raisin) et se livre tout cassé, en sacs de 50 kilos (sacs perdus).

Brochure complète, envoyée gratis sur toute demande, contenant avec explications détaillées, les meilleurs procédés de vinification ainsi que de nombreux témoignages d'entière satisfaction.

Ecrire au Dépôt général : DROGUERIE CENTRALE du SUD-OUEST, à Agen (Lot-et-Garonne). Directeurs : A. Jaillie et G. Thomas. — Réponse et tous renseignements immédiats.

Le cout du transport est au plus de 1 franc par 100 kilos et par 100 kilomètres.

GUÉRISON CERTAINE

des dartres, démangeaisons, maladies de la tête, boutons de toute nature ; etc. etc. ; par la pommade Anti-Herpétique (6-665-89). Le pot 1 fr. 50, envoi franco contre 1 fr. 65, timbre ou mandat poste. Seul dépôt à Toulouse (Haute-Garonne) pharmacie CALMEL, 9 rue Résomart.

RECOUVREMENTS

litigieux et achats de créances, etc. — S'adresser à Valtard, ex-huissier près la Cour d'Appel, qui fait les frais à sa charge, sans recours contre ses clients, rue de Chabrol, 63, Paris.

JACQUEZ de la variété fructifère.

RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUYSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).

PLUS DE MAUX DE DENTS!  
par l'emploi de  
L'ÉLIXIR DENTIFRICE  
RR.PP. BÉNÉDICTINS  
de LABAYE de SOULAC (Gironde)  
2 Médailles d'Or, Exposition 1880, les plus hautes récompenses  
Donn. MAGUËRONNE, Fricheur  
INVENTÉ 1873  
M<sup>r</sup> fondé en 1807, rue Honnoré, 2, Bordeaux.  
Agent général : SEGUN, 2, rue Honnoré, Bordeaux.  
Se trouve à Cahors, chez M. BHEL, coin boule. nord

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup> siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

J'OFFRE à toute personne sans quitter son emploi le moyen de gagner 40 fr. à 45 fr. par jour et 30 fr. en voyageant pour articles utiles et nouv. Répon. F<sup>co</sup> suivant timbre. Ecr. à M. MATTHEY, 78, r. St-Martin, Paris

GUÉRISON CERTAINE et sans douleurs des Plaies aux jambes, ulcères variqueux de toutes natures, datant de 20 et même de 30 ans compliqués ou non d'éczémas. S'adresser à M. MOSSOT, médecin à BUSSY-en-OTHE (Yonne) Envoi du Prospectus gratis.

CORS AUX PIEDS  
Dartres et Œils de Perdrix  
VERRUES  
AUX PIEDS & AUX MAINS  
GUÉRISON CERTAINE  
Par la Pommade GALOPEAU  
dépot dans toutes les bonnes Pharmacies 1 fr. le flacon, par poste 1 fr. 25 se méfier des contrefaçons Exig. l'adr. Ci-après 19, boul. de Strasbourg. Paris

FOURGEAU  
à ETAMPES (Seine-et-O.)  
AGRAFES pour Couvertures de Bâtimens  
employées sur le nouvel HOTEL-DE-VILLE de PARIS

PROGRES MERVEILLEUX  
MÉDAILLE D'OR  
La Clef de l'Orthographe selon l'académie  
facilite au plus haut degré l'étude de l'Orthographe  
et permet de l'a. pro. des sans maître très promptement  
Prix. l'exemplaire 2 fr. deux exemplaires 3 fr. 50 trois  
exemplaires 5 fr. — Envoi franco par retour du courrier  
Adresser les commandes avec le montant (mandat ou  
timb. e poste) à M. Bahic, Editeur des Méthodes  
Abréviatives, 35, Place d'Armes à Poitiers.

N'ACHETEZ PAS  
MONTRES, PENDULES, BIJOUTERIE etc. avant d'avoir  
demandé le Catalogue illustré de L'ALLIANCE  
HORLOGÈRE, à CHAUX DE FONDS  
(Suisse) lequel est envoyé FRANCO et GRATIS. Le  
fabriq. demande des représent. dans tous les pays.

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille ; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

1<sup>o</sup> Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : Les Soirées du Village et du Château ;

2<sup>o</sup> Des primes variées en tous genres : Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.

3<sup>o</sup> Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements.

Edition spéciale pour les membres du Clergé.

(Décor et architecture religieuse).